

possibilités d'exportation, les réussites commerciales, les services gouvernementaux s'offrant à l'industrie, les conditions d'accès aux marchés étrangers, l'expansion industrielle et les activités de promotion menées conjointement par l'industrie et le gouvernement. Le bulletin présente régulièrement des articles tant sur les expositions et les missions commerciales organisées à l'étranger par le ministère des Affaires extérieures dans le cadre de son Programme des foires et missions, que sur les principales foires commerciales qui se tiennent partout dans le monde. Il contient également des articles concernant les projets multilatéraux d'investissement outre-mer qui sont susceptibles de présenter un intérêt pour les exportateurs canadiens de biens et de services.

*CanadExport* est distribué gratuitement aux manufacturiers canadiens par le ministère des Affaires extérieures (BTC), Édifice Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. Il suffit d'appeler (sans frais) Info-Export au numéro 1-800-267-8376.

## Coopération industrielle dans les pays en développement

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a établi, en 1978, le Programme de coopération industrielle (PCI) pour renforcer l'efficacité des programmes sociaux et économiques de l'Agence dans le tiers monde.

Ce programme, avec les autres programmes bilatéraux existants, aide les sociétés canadiennes à percer de nouveaux marchés dans les pays en développement et à y rechercher des débouchés pour des investissements, des coentreprises et des transferts de technologie.

Le PCI utilise des stimulants financiers pour appuyer des initiatives du secteur privé canadien touchant des arrangements de coopération commerciale à long terme, ainsi que des études de définition de projets à entreprendre dans des pays en développement. Un appui est également fourni pour l'établissement de contacts et l'identification de débouchés par le biais de séminaires, de missions d'investissement et d'arrangements de coopération commerciale viables.

La plupart de ces arrangements sont des accords de production conjointe ou partagée, des arrangements de montage, des accords de licence et diverses formes de participation au capital.